

ACR TRAVAUX
Société par actions simplifiée
Au capital de 12 000 €
Siege social : 71 chemin Gilbert Charmasson
13016 MARSEILLE
428 137 582 RCS de MARSEILLE

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 11 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six
Et le onze juin
A 10 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

La société BPA FINANCES représentée par Monsieur Patrice BALTZ préside la séance en qualité de Présidente.

La société HA2C représentée par sa Présidente Madame Audrey CARDENAS est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 750 actions soit la totalité des actions composant le capital social.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les copies des lettres de convocation,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Le rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de Commerce,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion, le rapport spécial, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

AC PAB

ORDRE DU JOUR

- Examen du rapport de gestion de la Présidente sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce,
- Rémunération du Président,
- Rémunération du Directeur général,
- Pouvoirs pour formalités.

La Présidente donne lecture du rapport de gestion de la Présidente.

Enfin la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne à la Présidente quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que les comptes ne comportent pas de dépenses visées par les articles 39-4 et 223 quater du C.G.I. et ayant fait l'objet d'une réintégration au résultat fiscal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la Présidence et, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 112 079 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

- En totalité au poste « Autres réserves »..... 112 079 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices s'établissent ainsi :

AC *PP*

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%	Dividendes non éligibles à l'abattement de 40%
31/12/2024	/	/
31/12/2023	/	/
31/12/2022	/	400 000 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues et les conditions d'exécution des conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du code de commerce telles qu'elles résultent du rapport spécial de la Présidente sur ces conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération de la société BPA FINANCES, en qualité de Président de la société pour un montant de 400 000 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération versée à la société HA2C, en qualité de Directrice générale, pour un montant de 400 000 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

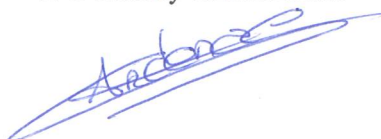
La société « BPA FINANCES »

P/O Patrice BALTZ



La société « HA2C »

P/O Audrey CARDENAS



ACR TRAVAUX
Société par actions simplifiée
Au capital de 12 000 €
Siege social : 71 chemin Gilbert Charmasson
13016 MARSEILLE
428 137 582 RCS de MARSEILLE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE EN DATE DU 11 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la Présidence et, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 112 079 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

- En totalité au poste « Autres réserves »..... 112 079 €

Vote de l'assemblée générale ordinaire du 11 Juin 2026

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices s'établissent ainsi :

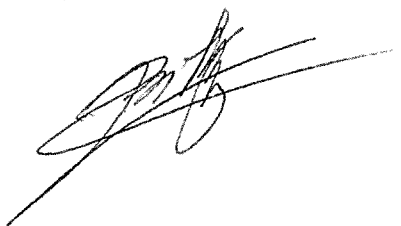
Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%	Dividendes non éligibles à l'abattement de 40%
31/12/2024	/	/
31/12/2023	/	/
31/12/2022	/	400 000 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

« Certifié conforme »

La Présidence
BPA FINANCES

certifié conforme



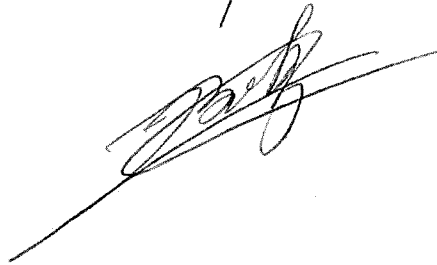
ACR TRAVAUX
Société par actions simplifiée
Au capital de 12 000 €
Siege social : 71 chemin Gilbert Charmasson
13016 MARSEILLE
428 137 582 RCS de MARSEILLE

APPROBATION DES COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

« Copie certifiée conforme à l'original »

Le Président
BPA FINANCES
Monsieur Patrice BALTZ

certifié conforme à l'original.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrice Baltz', written over a horizontal line.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	661	661		
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions		14 925	(14 925)	
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	5 280	2 652	2 628	2 398
	Autres immobilisations corporelles	299 547	122 709	176 838	192 630
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	25 830		25 830	28 811
	Total de l'actif immobilisé (III)	331 318	140 947	190 371	223 838
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	406 888		406 888	464 832
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Autres créances	73 602		73 602	94 962
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	548 790		548 790	304 596
	Total de l'actif circulant (IV)	1 029 280		1 029 280	864 389
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		1 360 598	140 947	1 219 651	1 088 228

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	25 830	
(2) dont créances à moins d'un an	506 320	584 073

Bilan Passif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 12 000)	12 000	12 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 200	1 200
	Réserves statutaires ou contractuelles	341 198	278 277
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	112 079	62 920
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		466 477	354 398
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	2 522	46 134
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	404 333	464 386
	Dettes fiscales et sociales	105 565	94 643
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	144 350	128 667
Produits constatés d'avance		96 404	
Total des dettes (1)		753 174	733 830
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		1 219 651	1 088 228
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		112 079,41	62 920,47
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		753 174	733 830
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	4 878 669		4 878 669	4 463 885
	Montant net du chiffre d'affaires	4 878 669		4 878 669	4 463 885
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			24 279	17 323
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			14 000	
	Autres produits			16 182	4 435
Total des produits d'exploitation				4 933 130	4 485 643
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières et autres approvisionnements			376 729	280 313
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			3 796 715	3 636 747
	Impôts, taxes et versements assimilés			11 464	8 857
	Salaires			330 807	276 671
	Cotisations sociales			192 048	159 423
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			41 153	37 865
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			6 462	
	Autres charges			25 266	1 086
Total des charges d'exploitation				4 780 645	4 400 961
RESULTAT D'EXPLOITATION				152 485	84 682
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier				2 207	6 911
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2025

31/12/2024

Règlement ANC 2022-06

RESULTAT D'EXPLOITATION		152 485	84 682
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)	2 198	4 188
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	3 092	
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
Total des produits financiers		5 289	4 188
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	212	3 116
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		212	3 116
RESULTAT FINANCIER		5 077	1 072
RESULTAT COURANT avant impôts		157 562	85 754
	Produits exceptionnels		141
	Charges exceptionnelles		57
RESULTAT EXCEPTIONNEL			84
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		45 483	22 918
Total des produits		4 938 419	4 489 972
Total des charges		4 826 340	4 427 051
RESULTAT DE L'EXERCICE		112 079	62 920
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			3 092

Etats financiers au 31/12/2025**ANNEXE COMPTABLE**

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 219 651** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 938 419** euros et un total **charges** de **4 826 340** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **112 079** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Conformément aux dispositions du Plan Comptable Général applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, les états financiers ont été établis selon les nouvelles règles issues du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Cette première application du nouveau cadre comptable constitue **un changement de réglementation et de méthode comptable**.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.